

Caution maison mère

Principe

Garantie de la ligne de crédit par votre maison mère en contrepartie de laquelle vous obtenez un encours crédit équivalent au montant de la caution (*).

Votre avantage

→ Sécurisation de votre encours sur toute la durée de validité de la caution (**).
Bonification de l'encours : encours accordés jusqu'à 2 fois le montant cautionné (*)

Préconisations

- Concerne toute entreprise avec un « focus » particulier pour les entreprises non couvertes par une assurance crédit,
- Encours utilisable pour toute nature de commande.
- Contrat :
[Acte de cautionnement](#)

() L'acceptation de ce type de caution par Actebis relève de la seule appréciation du département crédit d'Actebis. En tout état de cause, aucune caution ne pourra être accordée sans production des états financiers de la société caution.*

*(**) Sauf décision contraire du département crédit d'Actebis notamment en cas de détérioration de la situation financière de la société caution.*